Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_14-DE

Pacé
ville & nature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

Secrétaire de séance :

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_14-DE

35/14 – 27 mai 2025

Domaine public - Nomination d'une voie - Route de La Chapelle des Fougeretz

Le rapporteur,

- informe que la route, menant vers la commune de La Chapelle des Fougeretz, est actuellement identifiée comme la voie communale n°112. Cette voie, communément appelée « Route de la Chapelle des Fougeretz, n'est pas nommée ni inscrite dans la liste des voies communales. L'attribution d'un nom pour cette voie permettra de l'identifier clairement pour l'ensemble des usagers et services. Dans le cadre de l'aménagement et des constructions en cours sur le secteur de la Touraudière, il paraît opportun de nommer officiellement cette voie.

- expose également que les services de la commune ont été interpelés par la société Jardiman en vue de clarifier leur adresse, localisée au rond-point existant sur le boulevard Dumaine de la Josserie et au démarrage de cette route.

- précise qu'il est nécessaire également, en vue d'identifier correctement les deux ronds-points localisés dans le même secteur, de nommer le rond-point situé sur la Route Départementale n°29,

- rappelle que le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies publiques ouverte à la circulation y compris les voies privées et déterminer l'adressage sur son territoire. La commune est donc seule habilitée à certifier les adresses publiées dans la Base Adresse Nationale (BAN). De plus, les communes de plus de 3000 habitants sont tenues de rendre public les adresses et de les déposer sur une plateforme numérique.

  L'attribution d'un nom et d'une numérotation précise, proposée pour chaque terrain, activité et immeuble, s'appuie sur des linéaires de rues et impasses existants. Elle permettra d'identifier l'adressage de chaque entrée de bâtiment et d'informer les résidents, les usagers et autres services utilisateurs d'adresses.

- présente les 3 noms de voies et espaces publics attribués sur le secteur de la Route de La Chapelle des Fougeretz conformément au plan et à la liste fournis ci-dessous.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune,
Vu l'article n°141-3 du code de la voirie routière à la mise à jour du tableau de classement des voies,
Vu la loi n'2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,
***Considérant** la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,*
***Considérant** que le processus technique de contribution à la Base Adresse Nationale requiert une certification par la commune,*
***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable, Travaux, bâtiments et voirie et Développement économique prospective » lors de sa réunion du 30/04/2025 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE :
les noms attribués à la voie communale N°112 et aux deux ronds-points existants sur le Boulevard Dumaine de la Josserie et sur le Route Départementale n°29,

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_14-DE

ADOPTE :
les dénominations des voies et espaces publics suivant la liste et le plan ci-dessus,

AUTORISE :
Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Repérage cartographique	Nom de la voie	Dénomination de la voie
Axe 1	**Route**	**de La Chapelle de Fougeretz**
Rond-point (Bd Dumaine de la Josserie)	**Rond-point**	**de La Planche Fagline**
Rond-point sur la RD 29	**Rond-point**	**De la Grande Egalonne**

Plan de localisation des voies et espace public à nommer

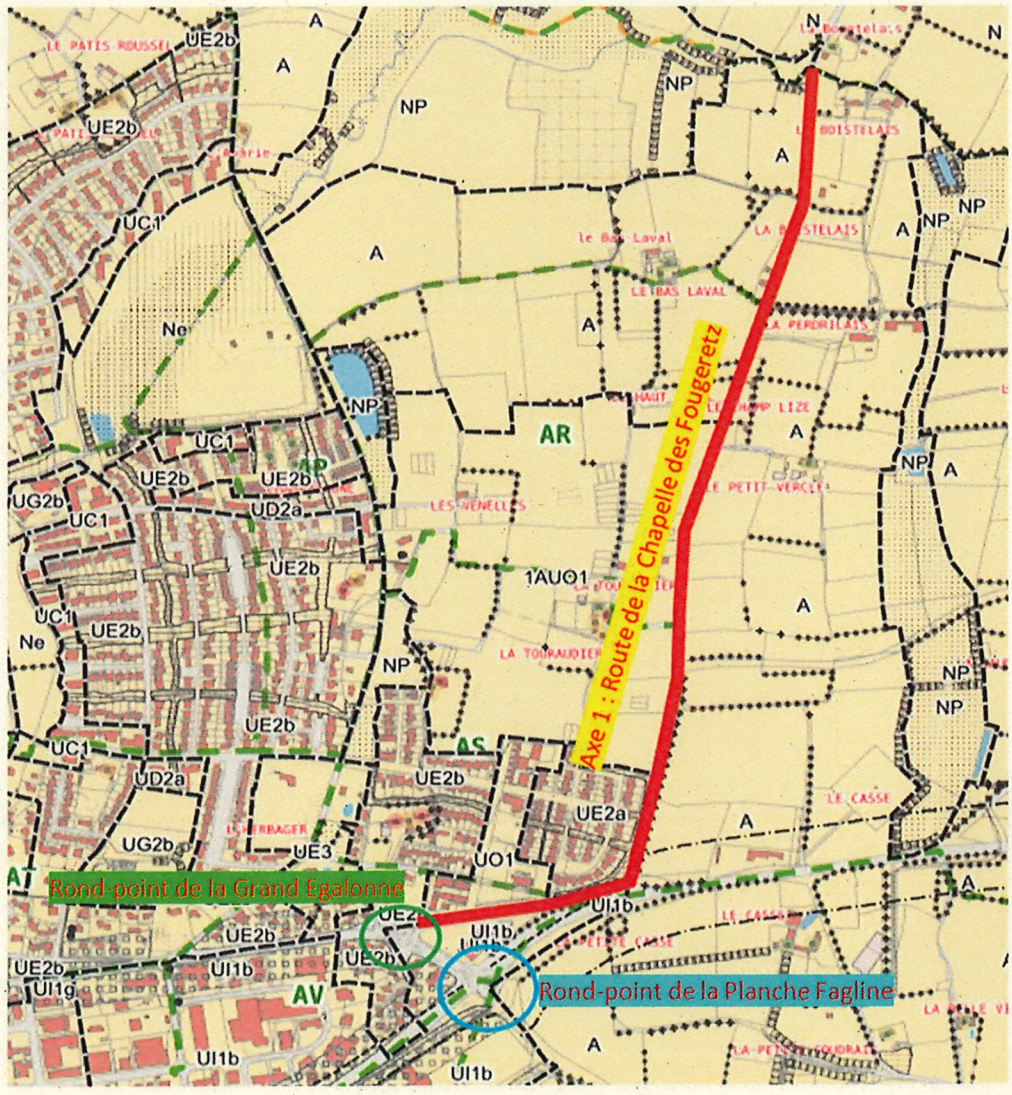

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_14-DE

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille et Vilaine)